



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 30
Excusés : 7
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT NEUF SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - Mme PHONGPRIX - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. GHOZELANE - M. OUMARI - M. TABUY - M. FRISSON - M. NOVAIS - M. LARGIER - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

M. GHOZELANE	à	M. BORD
M. OUMARI	à	Mme DE ALMEIDA LACERDA
M. TABUY	à	M. BECQUART
M. FRISSON	à	Mme SHORT FERJULE
M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
M. LARGIER	à	M. DUMONT
M. RIBOLLA	à	Mme GINEYS

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

N°2025_09_29-21

Ref : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Éducation et des Familles

Objet: Appel à projets associatifs dans le cadre du dispositif du Plan Mercredi pour l'année 2025-2026

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 521-1, D. 521-10 à D.521-12, D.411-2 et R.551-13 du Code l'éducation relatif au projet éducation territorial (PEDT),

VU l'article R.227-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux accueils de loisirs périscolaires,

VU le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs,

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU la charte qualité mercredi et les dispositions du plan mercredi,

VU le modèle des conventions et la fiche « *appel à projets* », ci-annexés,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité et la réactivité du fonctionnement de l'administration,

CONSIDERANT la priorité faite à l'éducation par la commune de Pontault-Combault, les enjeux de réinvestir les acquis du projet éducation territorial (PEDT) précédent et l'ambition de développer toujours davantage la qualité des accueils et activités de loisirs pour les enfants,

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 16 septembre 2025,

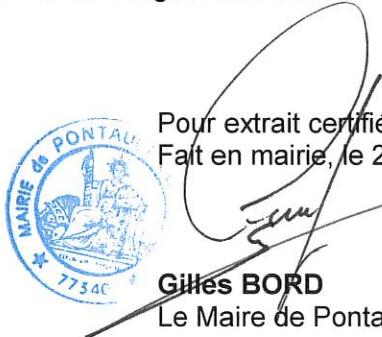
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

AUTORISE le maire à signer les conventions de financement entre la commune et les associations retenues dans le cadre de l'appel à projets.

DIT que les montants correspondants seront inscrits au budget communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-217703735-20251003-2025_09_29-21-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 03/10/2025



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 2 octobre 2024

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault